



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 10 février 2021

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU - Monique BUCHER - Françoise CHANCEL – Alain CHARRUAU - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE (à partir du point 21-002) – Grégoire CORBY - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET - Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON – Olivier GUITTARD - Bertrand HAUET – Flavie HOURTOLOU - Bernard JACQUES – Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE (à partir du point 21-003) - Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER (à partir du point 21-003) - Laurent LOUESDON (à partir du point 21-003) - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Christiane METREAU - François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoît POUYET – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Pierre SOUIN

Etaient absents, excusés et représentés

Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Patricia CHARTON	a donné pouvoir à	Michel NOBLET
Annie JOSEPH	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Annie GONTHIER	a donné pouvoir à	Marie-Christine CHAVILLON
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY

Secrétaire de séance : Félicien MARGUERETTAZ

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 21-001

Présents : 46 Pouvoirs : 6 Votants : 52

Au point 21-002

Présents : 47 Pouvoirs : 6 Votants : 53

Du point 21-003 au point 21-015

Présents : 50 Pouvoirs : 6 Votants : 56

Le Conseil Communautaire,

21-001 **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 25 novembre 2020

21-002 **PREND ACTE** de la présentation du rapport de la CLECT.

PREND ACTE de la transmission par le Président de la CLECT du rapport aux communes disposant de 3 mois pour se prononcer sur celui-ci

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

21-003 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention de financement avec le Conseil Départemental des Yvelines pour la mission d'étude confiée à CITALLIOS dans le cadre du projet d'aménagement du Domaine de Grignon

21-004 **DECIDE à l'unanimité** d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2022-2025.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et du marché

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant

21-005 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention avec OCAD3E pour la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques collectés à la déchèterie intercommunale de Villiers-Saint-Frédéric.

21-006 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Béhoust pour les travaux d'extension de l'école communale.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 72 600.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Béhoust.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

21-007 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour les travaux d'aménagement de la rampe d'accès handicapés de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune des Mesnuls.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

21-008 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Garancières pour les travaux de réhabilitation acoustique de la salle des associations.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 37 558.24 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Garancières.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

21-009

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour le remplacement de luminaires d'éclairage public par des leds.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 15 275.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-010

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour la rénovation des façades de l'église Saint Martin.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 15 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Mareil-le-Guyon.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-011

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour la rénovation de la charpente et de la couverture de l'église Saint Martin.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 15 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Mareil-le-Guyon.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-012

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour l'aménagement de places de stationnement.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 28 926.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune des Mesnuls.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-013

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Vicq pour une étude de faisabilité de production par géothermie pour son musée

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 950.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Vicq.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-014

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour les travaux de voirie du parking de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 886.40 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

21-015

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour les travaux de ventilation de la cave de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 192.22 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président

Hervé PLANCHENAU



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 24 mars 2021

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU – Toine BOURRAT - Monique BUCHER - Alain CHARRUAU - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET - Grégoire CORBY - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET - Nadine GOHARD – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Olivier GUITTARD - Bertrand HAUET – Bernard JACQUES – Annie JOSEPH - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON (à partir du point 21-017) - Sophie MAIRESSE (jusqu'au point 21-018) – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Christiane METREAU – Céline MORAIN - François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES – Michel ROUX (à partir du point 21-017) - Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Pierre SOUIN

Etaient absents, excusés et représentés

Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Annie CONNETABLE	a donné pouvoir à	Laurent LOUESDON
Flavie HOUTOULOU	a donné pouvoir à	Olivier GUITTARD

Secrétaire de séance : Félicien MARGUERETTAZ

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 21-016

Présents : 48 Pouvoirs : 2 Votants : 50

Du point 21-017 au point 21-018

Présents : 50 Pouvoirs : 3 Votants : 53

Du point 21-019 au point 21-021

Présents : 49 Pouvoirs : 3 Votants : 52

Le Conseil Communautaire,

- 21-016** **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 10 février 2021
- 21-017** **PREND ACTE** qu'un débat a eu lieu.
DECIDE d'adopter le Débat d'Orientations Budgétaires 2021
- 21-018** **DECIDE à l'unanimité** de s'associer financièrement à la prorogation du dispositif régional « fonds de résilience Ile-de-France & collectivités » à hauteur de 41 640 €
DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération
- 21-019** **DECIDE à l'unanimité** d'autoriser le Président à déposer une offre finale conjointe avec Grignon 2026
DESIGNE à l'unanimité Grignon 2026 comme mandataire de l'équipe et seul acquéreur final du Domaine de Grignon, qui se substituera à la Communauté de Communes au titre de l'offre commune
PREND ACTE que Grignon 2026 prend à sa charge l'intégralité de la garantie financière de 5% du montant de l'offre de 8 M€ soit 400 k€ et la totalité du montant d'acquisition de l'ensemble du Domaine
DONNE MANDAT au Président pour signer tout document relatif au dépôt de l'offre finale
- 21-020** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention avec le SIE-ELY dans le cadre de sa compétence de maintenance de l'éclairage public.
- 21-021** **DESIGNE à l'unanimité** Denise Planchon, représentant de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Mauldre.



Le Président

Hervé PLANCHENAUT



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 14 avril 2021

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU – Monique BUCHER – Françoise CHANCEL - Alain CHARRUAU – Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE - Grégoire CORBY - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET - Nadine GOHARD – Annie GONTHIER (à partir du point 21-024) - Olivier GOUPILLON – Olivier GUITTARD - Bertrand HAUET – Flavie HOUTOLOU - Bernard JACQUES – Annie JOSEPH - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Patrick LEMAITRE - Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Christiane METREAU – François MOUTOT – Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAUT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES – Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Pierre SOUIN (à partir du point 21-023)

Etaient absents, excusés et représentés

Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Dominique NICCO	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Alain CHARRUAU
Toine BOURRAT	a donné pouvoir à	Annie JOSEPH
Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER
Thierry DOLLEANS	a donné pouvoir à	Annick PANDOLFI

Secrétaire de séance : Félicien MARGUERETTAZ

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 21-022

Présents : 49 Pouvoirs : 6 Votants : 55

Au point 21-023

Présents : 50 Pouvoirs : 6 Votants : 56

Du point 21-024 au point 21-034

Présents : 51 Pouvoirs : 6 Votants : 57

Le Conseil Communautaire,

21-022 **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 24 mars 2021

21-023 **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion du budget annexe de la Communauté de Communes dressé par le receveur pour l'année 2020.

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2020

	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	4 941,56 €	- €
Dépenses de l'exercice	4 941,56 €	56 163,10 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2020</i>		
Excédent	- €	
déficit		- 56 163,10 €
<i>Reports de l'exercice 2019</i>		
	+	+
Excédent	19 811,26 €	
Déficit		- 115 691,19 €
<i>Résultat global</i>		
	=	=
Excédent Global	19 811,26 €	
Déficit Global		- 171 854,29 €

Global

Déficit	- 152 043,03 €
---------	----------------

21-024 **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2020 du budget annexe de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants

	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	4 941,56 €	- €	- €
Dépenses de l'exercice	4 941,56 €	56 163,10 €	- €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2020</i>			
Excédent	- €		
déficit		- 56 163,10 €	- €
<i>Reports de l'exercice 2019</i>			
	+	+	
Excédent	19 811,26 €		
Déficit		- 115 691,19 €	
<i>Résultat global</i>			
	=	=	=
Excédent Global	19 811,26 €		
Déficit Global		- 171 854,29 €	- €

Global

Déficit	- 152 043,03 €
---------	----------------

21-025

ADOPTÉ à l'unanimité le budget primitif annexe 2021 de la Communauté de Communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

		BP 2021
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011	Charges générales	7 500,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €
Chapitre 042 OES	Opération d'ordre	1 282 734,29 €
Chapitre 043 OIS	Opération d'ordre	100,00 €
TOTAL		1 290 434,29 €

		BP 2021
Recettes de fonctionnement		
Chapitre 70	Vente de terrains	1 244 880,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels divers	18 043,03 €
Chapitre 002	Résultats d'investissement reporté (excédent)	19 811,26 €
Chapitre 042 OES	Opération d'ordre	7 600,00 €
Chapitre 043 OIS	Opération d'ordre	100,00 €
TOTAL		1 290 434,29 €

		BP 2021
Dépenses d'investissement		
Chapitre 16	Variation de stocks	110 880,00 €
Chapitre 001	Résultats d'investissement reporté (déficit)	1 171 854,29 €
Chapitre 040 OES	Opération d'ordre	7 600,00 €
TOTAL		1 290 334,29 €

		BP 2021
Recettes d'investissement		
Chapitre 16	Variation de stocks	7 600,00 €
Chapitre 040 OES	Opération d'ordre	1 282 734,29 €
TOTAL		1 290 334,29 €

21-026

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2020

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2020.

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Réalisation	
Fonctionnement	Investissement

Recettes de l'exercice	24 719 069,29 €	1 150 760,86 €
Dépenses de l'exercice	22 988 644,35 €	2 449 885,03 €
=		=
<i>Résultat de l'exercice 2020</i>		
Excédent	1 730 424,94 €	
déficit		- 1 299 124,17 €
+ +		
<i>Reports de l'exercice 2019</i>		
Excédent	5 642 228,48 €	5 867 263,83 €
= =		
<i>Résultat global</i>		
Excédent Global	7 372 653,42 €	4 568 139,66 €

Global

Excédent	11 940 793,08 €
----------	-----------------

21-027

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants.

Réalisation		Restes à réaliser
Fonctionnement	Investissement	

Recettes de l'exercice	24 719 069,29 €	1 150 760,86 €	22 276,16 €
Dépenses de l'exercice	22 988 644,35 €	2 449 885,03 €	1 007 322,24 €
=		=	
<i>Résultat de l'exercice 2020</i>			
Excédent	1 730 424,94 €		
déficit		- 1 299 124,17 €	- 985 046,08 €
+ +			
<i>Reports de l'exercice 2019</i>			
Excédent	5 642 228,48 €	5 867 263,83 €	
= =		=	
<i>Résultat global</i>			
Excédent Global	7 372 653,42 €	4 568 139,66 €	
Déficit Global			- 985 046,08 €

Global

Excédent	10 955 747,00 €
----------	-----------------

21-028

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat du Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte R002 : résultat de fonctionnement reporté 5 872 653,42 €

Section d'investissement (recettes)

Compte R001 : résultat d'investissement reporté 4 568 139,66 €

Article 1068 : affectation du résultat 1 500 000,00 €

21-029

FIXE à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2021 selon le tableau ci-après.

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux		2021	
	Réf 2020	2021	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Beynes	8.45%	8.57 %	9 870 694	845 918
Jouars-Pontchartrain	5.80 %	5.84 %	10 634 098	621 031
Neauphle-le-Château	5.80 %	5.90 %	6 105 874	360 245
Saulx-Marchais	8.20 %	8.39 %	1 185 675	99 478
St-Germain-de-la-Grange	7.56 %	7.56 %	3 005 380	227 207
Thiverval-Grignon	6.00 %	6.00 %	2 024 674	121 480
Villiers-Saint-Frédéric	5.90 %	6.00 %	5 194 414	311 665

Soit un produit attendu de 2 587 024 €

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Zone	Taux		2021	
	Réf 2020	2021	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Auteuil le Roi	9.07 %	9,34 %	1 366 630	127 643
Autouillet	7.10 %	7,31 %	975 164	71 284

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Bazoches sur Guyonne	4.37 %	4,50 %	1 852 554	83 365
Behoust	3.93 %	4,05 %	1 522 069	61 644
Boissy-sans-avoir	9.89 %	10,19 %	852 957	86 916
Flexanville	9.27 %	9,55 %	836 254	79 862
Galluis	7.15 %	7,36 %	2 237 541	164 683
Gambais	6.11 %	6,29 %	5 286 633	332 529
Garancières	7.78 %	8,01 %	4 166 225	333 715
Goupillières	6.09 %	6,27 %	1 139 133	71 424
Grosrouvre	4.24 %	4,37 %	2 980 042	130 228
La Queue lez Yvelines	7.13 %	7,34%	4 346 389	319 025
Le Tremblay sur Mauldre	7.68 %	7,91%	1 727 955	136 681
Marcq	8.41 %	8,66 %	1 171 741	101 473
Mareil le Guyon	6.13 %	6,31 %	806 694	50 902
Méré	5.39 %	5,55 %	4 344 108	241 098
Millemont	6.21 %	6,40 %	536 504	34 336
Montfort l'Amaury	6.18 %	6,37 %	6 264 982	399 079
Neauphle le Vieux	9.45 %	9,73 %	1 367 522	133 060
Saint Rémy l'Honoré	5.64 %	5,81 %	3 566 673	207 224
Thoiry	7.76 %	7,99 %	2 416 331	193 065
Vicq	8.89 %	9,16 %	592 754	54 296
Villiers le Mahieu	7.60 %	7,83 %	1 314 694	102 941

Soit un produit total attendu de : 3 516 474 €

Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux		2021	
	Réf 2020	2021	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Les Mesnuls	3.88 %	3.36 %	2 802 263	94 212

Soit un produit total attendu de : 94 212 €

21-030 **FIXE à l'unanimité** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2021 à 18.10 %

21-031 **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2021 à 3,05 %

21-032 **ADOpte à l'unanimité** le budget primitif 2021 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

Section de fonctionnement :

Dépenses	BP 2021
(011) Charges à caractère général	7 984 380,07 €
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 053 900,00 €
(014) Atténuations de produits	8 253 289,86 €
(022) Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 750 000,00 €
(023) Virement à la section d'investissement	3 025 777,84 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100 000,00 €
(65) Autres charges de gestion courante	6 665 436,00 €
(66) Charges financières	31 200,00 €
(67) Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total	30 864 983,77 €

		BP 2021
Recettes		
(002) Résultat de fonctionnement reporté		5 873 328,20 €
(013) Atténuations de charges		4 000,00 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections		
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses		362 500,00 €
(73) Impôts et taxes		20 981 312,57 €
(74) Dotations, subventions et participations		3 607 038,00 €
(75) Autres produits de gestion courante		30 800,00 €
(76) Produits financiers		5,00 €
(77) Produits exceptionnels		6 000,00 €
Total		30 864 983,77 €

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Section d'investissement :

Dépenses	BP 2021	RAR 2020
(020) Dépenses imprévues	500 000,00 €	
(16) Emprunts et dettes assimilées	112 000,00 €	
(20) Immobilisations incorporelles	2 744 823,62 €	52 032,00 €
(204) Subventions d'équipement versées	4 100 000,00 €	881 707,62 €
(21) Immobilisations corporelles	3 344 950,00 €	50 376,30 €
(23) Immobilisations en cours	90 000,00 €	23 206,32 €
(27) Autres immobilisations financières	62 000,00 €	
Total	10 953 773,62 €	1 007 322,24 €

Total	11 961 095,86 €
--------------	------------------------

Recettes	BP 2021	RAR 2020
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement re	4 570 441,86 €	
(021) Virement de la section de fonctionnement	3 025 777,84 €	
(024) Produits de cessions	300 000,00 €	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100 000,00 €	
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves	1 530 000,00 €	
(13) Subventions d'investissement	5 600,00 €	22 276,16 €
(16) Emprunts et dettes assimilées	7 000,00 €	
(204) Subventions d'équipement versées		
(26) Participations et créances rattachées à des participations		
(27) Autres immobilisations financières	400 000,00 €	
Total	11 938 819,70 €	22 276,16 €

Total	11 961 095,86 €
--------------	------------------------

- 21-033

AUTORISE à l'unanimité le Président signer la convention dans le cadre du programme « Petites villes de demain » telle qu'annexée à la présente délibération
- 21-034

CONSTATE que plus de **25% des communes** représentant plus de **20% de la population** ont choisi de s'opposer au transfert de la compétence Plan local d'urbanisme.

PREND ACTE que la compétence PLU n'a pas été transférée à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines



Le Président

Hervé PLANCHENAUT

Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 7 juillet 2021

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU – Françoise CHANCEL - Alain CHARRUAU – Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Laurent GISQUET - Nadine GOHARD – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Olivier GUITTARD - Bertrand HAUET – Flavie HOUTOLOU - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Christiane METREAU – Céline MORAIN - François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Denise PLANCHON – Benoît POUYET - Michel RECOUSSINES – Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Pierre SOUIN – Stéphane TRONCHE

Etaient absents, excusés et représentés

Hervé PLANCHENAUT	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Laurent LOUESDON	a donné pouvoir à	Annie CONNETABLE
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ

Etaient absents et excusés

Grégoire CORBY, Patrick LEMAITRE

Secrétaire de séance : Félicien MARGUERETTAZ

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Présents : 47 Pouvoirs : 3 Votants : 50

Le Conseil Communautaire,

21-035 APPROUVE à l'unanimité le compte rendu du 14 avril 2021

21-036 ADOPTE à l'unanimité les nouveaux statuts incluant la modification du dernier point du paragraphe 2.3 « services communs », « Acquisitions et prestations de fournitures administratives » étant remplacé par « Achat de biens et de prestations ».

PRECISE que chaque conseil municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts conformément à l'article 15 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable

21-037 **ADOpte à l'unanimité** l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de **6 706 254.09 €**

DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

21-038 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à notifier le marché « Marché de fourniture de repas en liaison froide destinés à la restauration des villes qui composent Cœur d'Yvelines »

- Pour les lots 1, 2 et 3, à la Société Yvelines Restauration,

PRECISE que le montant final du marché sera fixé lorsque les communes auront défini leurs options

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

21-039 **AUTORISE à l'unanimité** de fixer le tarif de l'aquaforme comme suit :

AQUATRaining	TARIF	Temps Activité
Cours à l'unité	12 €	45 minutes/séance
Carte Abonnement 10 séances (valable 1 an)	108 €	45 minutes / séance

PRECISE que les activités sont accessibles aux usagers de la piscine à partir de 16 ans sur présentation d'une autorisation écrite des parents, d'un brevet de natation et d'un certificat médical.

PRECISE que le tarif étant identique à celui des cours d'aquabike, l'utilisateur pourra utiliser une même et unique carte d'abonnement pour les deux activités

21-040 **DECIDE à l'unanimité** de rembourser les usagers abonnés aux activités ne pouvant faire l'objet d'un prolongement de validité à savoir les cours de 4-6 ans, initiation, apprentissage et perfectionnement pour les enfants, apprentissage et perfectionnement à la natation pour les adultes

21-041 **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 43 905,44 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 35 525,64 €.

21-042 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de reprise des trottoirs de la Poste.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 136.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-043 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de sécurisation et de réaménagement du cheminement piétonnier de l'école Emile Serre.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 21-044** **PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 9 461.20 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-045** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de réaménagement du stationnement devant l'église.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 784.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-046** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour le remplacement de la chaudière du stade de football.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 12 451.65 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-047** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour le remplacement de la chaudière de la salle de restauration de l'école élémentaire.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 257.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-048** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour le remplacement d'un candélabre route de Saint Germain.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 904.13 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-049** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Garancières pour le remplacement des sources lumineuses d'éclairage public par des leds.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 39 691.65 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Garancières.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-049** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Garancières pour l'aménagement de sécurité de plusieurs voies de la commune.

Auteuil-le-Roi		
Autouillet		
Bazoches-sur-Guyonne		
Behoust		
Beynes		
Boissy-sans-Avoir		
Flexanville	21-050	AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-le-Mahieu pour le remplacement de la chaudière de l'école. PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 800.73 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-le-Mahieu. AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
Galluis		
Gambais		
Garancières		
Goupillières	21-051	AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-le-Mahieu pour le remplacement des ouvrants de l'école. PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 674.83 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-le-Mahieu. AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
Grosrouvre		
Jouars-Pontchartrain		
La Queue-Lez-Yvelines		
Le Tremblay-sur-Mauldre		
Les Mesnuls	21-052	AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour la pose d'un portique anti-intrusion. PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 750.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Thiverval-Grignon. AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
Marcq		
Mareil-le-Guyon		
Méré		
Millemont		
Montfort-L'Amaury	21-053	AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour l'amélioration de l'éclairage public sur le domaine de Folleville. PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 952.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Thiverval-Grignon. AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
Neauphle-le-Château		
Neauphle-le-Vieux		
St-Germain-de-la-Grange		
Saint-Rémy-L'honoré		
Saulx-Marchais	21-054	AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour le remplacement de la volée de la cloche de l'église. PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 512.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Thiverval-Grignon. AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
Thiverval-Grignon		
Thoiry		
Vicq		
Villiers-le-Mahieu		
Villiers-Saint-Frédéric	21-055	AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour la réfection de la toiture de la crèche. PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 860.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Thiverval-Grignon.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-056

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de d'Auteuil-le-Roi pour des travaux de réfection de la voirie du lotissement Saint Eparche.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 449.06 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-057

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour l'installation d'un radar pédagogique.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 180.60 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Boissy-sans-Avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-058

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour la reprise de la signalisation horizontale.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 222.78 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Boissy-sans-Avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-059

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour le remplacement des sources lumineuses d'éclairage public par des leds.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 002.07 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Boissy-sans-Avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-060

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour la réfection des sols de l'école primaire.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 41 320.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-061

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour l'installation d'un distributeur automatique de billets.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 23 701.80 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-062

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour les aménagements de sécurité de la rue des Novales.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 500.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-063

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Beynes pour l'aménagement du 1^{er} étage de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 27 314.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Beynes

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-064

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour des travaux de réfection de la voirie devant la gare de Méré-Montfort l'Amaury.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 12 277,25 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-065

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Grosrouvre pour des travaux de réfection de l'agence postale.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 130.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Grosrouvre.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-066

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour des travaux de réfection des menuiseries de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 860.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Flexanville.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-067

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour l'aménagement du monuments aux morts.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 180.35 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Boissy-sans-Avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-068

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour la réfection des locaux techniques des logements communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Mareil-le-Guyon.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-069

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour remplacer la chaudière du bâtiment de la restauration scolaire par une pompe à chaleur.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 625.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-070

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour remplacer les menuiseries de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 620.12 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-071

DECIDE à l'unanimité à compter du 1^{er} août 2021 de créer un poste d'Adjoint Principal de 1^{ère} classe

DECIDE à compter du 26 juin 2021 de supprimer deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

ADOpte les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Attaché	1	1	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Rédacteur	3	3	3
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	0	1	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	1	1
Adjoint administratif	4	4	4

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Agent de maîtrise	1	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint technique	5	4	4

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Educateur de jeunes enfants 2eme classe	3	3	3

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Conseiller des APS	1	1	1
Educateur APS	6	6	6

21-072

DESIGNE à l'unanimité les représentants suivants au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'ouest Yvelines (SIEED)

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Auteuil-le-Roi	Jean-Luc CAPELLE	Marie-Christine CHAVILLON
Autouillet	David BURELOUT	Hervé DEFOSSE
Bazoches-sur-Guyonne	Jean-Claude CLAIRET	Alain MIROT
Behoust	Guy PELISSIER	Florent MALEPART
Boissy-Sans-Avoir	Véronique COSNEAU	Isabelle TRIFFAULT
Flexanville	François LIGNEY	Laurent ESCRIVA
Galluis	Aurélie PIACENZA	Dominique MURIEL
Gambais	Bertrand NEVEUX	Elisabeth LE LAY
Garancières	Michel SECONDAT	Philippe ENARD
Goupillières	Sophie MEIER	Mireille BAUDRY
Grosrouvre	Jean-Pierre PIBOULEAU	Jacqueline LALANDRE

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

La Queue-lez-Yvelines	Patrice RIO	Jérôme GONTIER
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise CHANCEL	Alain MOLL
Marcq	Damien BISHOFF	Laurent RUEL
Mareil-le-Guyon	Jean-Michel THIRANT	Dominique JOUIN
Méré	Alain COLOMBI	Richard RAPHAEL
Millemont	Annie JOSEPH	Julien MASSONNET
Montfort-l'Amaury	Patrick LEMAITRE	Jean-Claude CAIN
Neauphle-le-Vieux	Denise PLANCHON	Muriel VACCARI
Saint-Rémy-l'Honoré	Christian PAVESIS	Aymric DELESALLE
Thoiry	Irène BOUVIER	Olivier PICARDEAU
Vicq	Heraldo VILLEGAS	Pierre DEFRENAIX
Villiers-le-Mahieu	Patrice COUEDON	Julien THORON

21-073

DESIGNE à l'unanimité les représentants suivants au sein du syndicat mixte
« Seine et Yvelines Numérique »

- Titulaire : Benoit Pouyet
- Suppléant : Pascal Marteau



Le Président

Hervé PLANCHENAU



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 6 octobre 2021

Etaient présents :

Elodie BIOU – Toine BOURRAT - Monique BUCHER (à partir du point 21-075) - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE (à partir du point 21-075) – Grégoire CORBY- Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS (à partir du point 21-099) - Philippe EMMANUEL – Régine FRANCOIS (à partir du point 21-075) - Laurent GISQUET - Nadine GOHARD – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Flavie HOURTOLOU (à partir du point 21-075) – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Christine LE BORGNE - Patrick LEMAITRE - Michel LOMMIS – Laurent LOUESDON - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Christiane METREAU – Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Denise POELAERT - Benoît POUYET - Michel RECOUSSINES – Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Pierre SOUIN- Paul STOUDEUR

Etaient absents, excusés et représentés

Françoise LENARD	a donné pouvoir à	Marie-Christine CHAVILLON
Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Annick PANDOLFI
Sylvain DURAND	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Olivier GOUPILLON

Secrétaire de séance : Elisabeth SANDJIVY

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 21-074

Présents : 41 Pouvoirs : 6 Votants : 47

Du point 21-075 au point 21-098

Présents : 45 Pouvoirs : 6 Votants : 51

Au point 21-099

Présents : 46 Pouvoirs : 6 Votants : 52

Le Conseil Communautaire,

21-074 APPROUVE à l'unanimité le compte rendu du 7 juillet 2021

Compte rendu succinct - Conseil Communautaire du 6 octobre 2021

21-075**ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°1 selon le tableau suivant :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 022 022 01 /FIN		2 600,00
D F 66 66111 01 /SG //FIN	2 600,00	
D I 16 1641 OPFI 01 /SG //FIN	24 000,00	
D I 20 2088 OPNI 90 /DEVECO		24 000,00
R I 024 024 OPFI 90 /DEVECO //ZAPAVY2	22 276,16	
R I 13 1312 OPNI 413 /SPORT //PISC		22 276,16

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	24 000,00	2 600,00
	Réductions	24 000,00	2 600,00
Recettes :	Ouvertures	22 276,16	
	Réductions	22 276,16	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

21-076**AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de la délégation de service public pour la gestion de la structure multi accueil « Cœurs d'enfants »**21-077****DESIGNE à l'unanimité** les membres constitutifs de la commission de contrôle financier : Bertrand Hauet, Yves Revel, Sylvain Durand, Annie Gonthier, **Michel Recoussines****21-078****DESIGNE à l'unanimité** Laurent GISQUET, représentant titulaire et Laurent LOUESDON, représentant suppléant de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines au sein du comité syndical du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse**21-079****AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux d'étanchéité de la toiture du club-house.**PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 5 115.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.**AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours**21-080****AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de câblage des réseaux électriques et informatiques de l'école Emile Serre.**PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 9 694.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-081

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Autouillet pour des travaux d'agrandissement de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 29 098.39 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Autouillet.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-082

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Autouillet pour la création d'une troisième classe pour l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 050.56 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Autouillet.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-083

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Vieux pour des travaux de réfection de la voirie du Hameau de Cressay.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 30 348.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Vieux.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-084

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour la réfection du beffroi et l'électrification de la cloche de l'église Saint Martin.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 13 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Mareil-le-Guyon.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-085

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Grosrouvre pour la mise en conformité de l'alarme incendie dans les bâtiments communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 417.86 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Grosrouvre.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-086

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour des travaux de peinture sur la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 119.05 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Millemont.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-087 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour l'installation d'une pompe à chaleur dans la micro crèche.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 930.12 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-088 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour des travaux de de réfection du porche de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 291.97 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-089 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour l'installation d'un garde-corps pour l'accès à l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 500.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Millemont.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-090 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour des travaux de drainage pour l'assainissement des murs de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 465.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Millemont.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-091 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint Rémy l'Honoré pour des travaux de rénovation de l'épicerie communale.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 35 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Saint Rémy l'Honoré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-092 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour des travaux de réfection des lucarnes et corniches de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 39 844.53 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-093 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour des travaux de réfection des sols et peintures des classes de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 29 541.52 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-094

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour remplacer la chaudière de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 13 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune des Mesnuls.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-095

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour remplacer la chaudière de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 506.28 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Boissy-sans-Avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-096

AUTORISE à l'unanimité le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activités 2020.

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique.

21-097

AUTORISE à l'unanimité le président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes le rapport annuel 2020 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique.

21-098

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la société Maison Bleue pour la gestion de la structure multi accueil « Cœurs d'enfants ».

21-099

DECIDE à l'unanimité d'adapter le contrat groupe d'assurance statutaire du CIG en adéquation avec les dispositions du décret n°2021176 et approuve l'évolution du taux de cotisation y afférente.

PREND ACTE qu'en cas de signature de l'avenant, la garantie démarrera au 1er jour du mois suivant la réception de l'accord de la collectivité et que le taux sera proratisé sur les mois restants pour 2021.



Le Président

Hervé PLANCHENAUT

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Mareq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 15 décembre 2021

Etaient présents :

Laurence BACLE - Toine BOURRAT - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU - Annie CONNETABLE (à partir du point 21-103) - Grégoire CORBY - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW - Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND - Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS (à partir du point 21-104) - Laurent GISQUET - Nadine GOHARD - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET - Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU - François MOUTOT - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAUT - Denise PLANCHON - Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL - Claudine RICOU - Robert RIVOIRE - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY - Pierre SOUIN - Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Thierry DOLLEANS
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Michel NOBLET
Annick PANDOLFI	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Thierry DOLLEANS

Etaient absents et excusés

Patricia CHARTON, Elodie BIOU, Laurent LOUESDON

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 21-100 au point 21-102

Présents : 41 Pouvoirs : 7 Votants : 48

Au point 21-103

Présents : 42 Pouvoirs : 7 Votants : 49

Du point 21-104 au point 21-125

Présents : 43 Pouvoirs : 7 Votants : 50

Le Conseil Communautaire,

21-100 **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 6 octobre 2021

21-101 **PREND ACTE** de ces désignations et déclare installer Monsieur Thomas Mengelle-Touya et Monsieur Willy Boyé dans leurs fonctions de délégués communautaires titulaires

21-102 **ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°2 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre/article		Dépenses	Recettes
014 - Atténuations de produits	7391178 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contribution directes	+134 098,00€	
67 – Charges exceptionnelles	6711 Intérêts moratoires et pénalités de marché	+2 900,00€	
67 – Charges exceptionnelles	6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	+16 000,00€	
022-Dépenses imprévues	022 Dépenses imprévues	-152 998,00€	
		0,00€	0,00€

INVESTISSEMENT			
Chapitre/article		Dépenses	Recettes
23 – Immobilisations en cours	2318 Autres immobilisations en cours	+50 000,00€	
13 – Subventions d'investissement	1321 – Etats et établissements nationaux		+50 000€
		50 000,00€	50 000,00€

21-103 **AUTORISE à l'unanimité** l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2022 de dépenses d'investissement comme suit :

<u>Chapitres</u>	<u>BP 2021</u>	<u>Propositions</u>
<u>20 – Immobilisations incorporelles</u>	<u>2 770 553,42€</u>	<u>150 000,00 €</u>
<u>204 – Subventions d'équipement versé</u>	<u>4 981 707,62€</u>	<u>400 000,00 €</u>
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	<u>3 395 326,30€</u>	<u>800 000,00 €</u>
<u>23 – Immobilisations en cours</u>	<u>163 206,32€</u>	<u>40 000,00 €</u>

27- Autres immobilisations financières**62 000,00€****15 500,00€**

- 21-104** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines
- 21-105** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- 21-106** **DECIDE à l'unanimité d'engager** la Communauté de communes Cœur d'Yvelines dans la réalisation d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) comportant des stratégies territoriales réalistes en privilégiant des mesures opérationnelles adaptées au Territoire rural de Cœur d'Yvelines.
- APPROUVE** les modalités d'élaboration du Plan climat air énergie territorial tel que présenté.
- AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette action
- DIT** que la présente délibération sera notifiée au Préfet de la Région Ile de France, à la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France, au Président du conseil Départemental des Yvelines et transmise à l'ensemble des institutions et collectivités concernées
- 21-107** **RENONCE à l'unanimité** au recouvrement des sommes engagées dans le cadre du fonds de résilience, soit 123 744.95 €.
- AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.
- 21-108** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à notifier le marché d'exploitation et de maintenance des installations techniques de la piscine intercommunale de Montfort l'Amaury à la société ENERCHAUF pour un montant annuel, la première année, de 176 314.00 € (HT).
- AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.
- 21-109** **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants au SIAMS

Communes	Délégués titulaires	
Bazoches-sur-Guyonne	Dominique DUMERVAL	Christophe LE BEGUEC
Beynes	Patricia CHARTON	Martine JOLY
Boissy-sans-Avoir	Vincent RIOTTE	François TOIS
Garancières	Daniel GORIN	Patrick OYEZ
Jouars-Pontchartrain	Flavie HOUTOULOU	Thomas MENGELLE-TOUYA
Le Tremblay-sur-Mauldre	Catherine DENOYELLE	Sylvie SOHIER
Les Mesnuls	Francis DAZIN	Marie LESCROART

Mareil-le-Guyon	Frédéric VALTON	Nicolas PEREZ
Montfort-l'Amaury	Hervé PLANCHENAUT	Damien THEVIN
Neauphle-le-Château	Eric LE RAY	Antoinette ROUVERAND
Neauphle-le-Vieux	David LAVENANT	Jean-Luc ROGER
Saint-Rémy-l'Honoré	Patrick RATEL	Christian PAVESIS
Saulx-Marchais	Christian MOREAU	Jérôme TRITZ
Vicq	Bernard JACQUES	Stéphane CADOUX
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence BACLE	Thierry RICHARD

21-110 **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants au SIDOMPE.

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Beynes	Patricia CHARTON	Thierry DOLLEANS
Jouars-Pontchartrain	Willy BOYE	Monique BUCHER
Neauphle-le-Château	Antoinette ROUVERAND	Jonathan KASTNER
Saint-Germain-de-la-Grange	Bertrand HAUET	Valérie TALBODEC
Saulx-Marchais	Thierry VALLET	Martine LANGLOIS
Thiverval-Grignon	Nadine GOHARD	Daniel BOSSE
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence BACLE	Annette GUILLON

21-111 **APPROUVE à l'unanimité** les modifications des compositions de commissions communautaires suivantes :

— Développement de la mutualisation

Boissy-sans-avoir	Grégoire	CORBY
Flexanville	Didier	SAUSSAY
Gambais	Raphaël	NIVOIT
Gambais	Nadine	VILLEVALOIS
Jouars-Pontchartrain	Thomas	MENGELLE-TOUYA
Mareil-le-Guyon	Patricia	SADOC
Millemont	Annie	JOSEPH
Galluis	Jean-Louis	MARTINELLI
Grosrouvre	Yves	LAMBERT
Grosrouvre	Paul	STOUDER
Neauphle-le-Château	Agnès	CORDONNIER
Villiers-le-Mahieu	Robert	RIVOIRE
La Queue-lez-Yvelines	Annie	CONNETABLE

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Botssy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thory
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

— Economies d'énergie / Vidéo protection

Flexanville	Claudine	RICOU
Jouars-Pontchartrain	Pascal	MARTEAU
Les Mesnuls	Michel	ROUX
Saint-Rémy-l'Honoré	Patrick	RATEL
Villiers-le-Mahieu	Robert	RIVOIRE
Gambais	Raphaël	NIVOIT
Jouars-Pontchartrain	Willy	BOYE
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence	BACLE
Beynes	Annick	PANDOLFI
Les Mesnuls	Francis	DAZIN
Autouillet	Françoise	LENARD
Montfort-l'Amaury	Patrick	LEMAITRE

— Transport et mobilité

Beynes	Annick	PANDOLFI
Beynes	Patricia	CHARTON
Jouars-Pontchartrain	Thomas	MENGELLE-TOUYA
Le Tremblay-sur-Mauldre	Hélène	JEAN-BAPTISTE
Marcq	Pierre	SOUIN
Montfort l'Amaury	Patrick	LEMAITRE
Neauphle-le-Château	Agnès	CORDONNIER
Boissy-sans-avoir	Sylvie	JEAN
Jouars-Pontchartrain	Flavie	HOURTOLOU
Garancières	Christine	LE BORGNE
La Queue Lez Yvelines	Laurent	LOUESDON
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise	CHANCEL
Thoiry	Anne	FRELAUT
Saint Germain de la Grange	Corinne	DESAUW

— Information / communication

Beynes	Félicien	MARGUERETTAZ
Boissy-sans-avoir	Sylvie	JEAN
Villiers-Saint-Frédéric	Olivier	GOUPILLON
Goupillières	Régine	FRANCOIS
Jouars-Pontchartrain	Willy	BOYE
Beynes	Michel	NOBLET
Jouars-Pontchartrain	Laurent	GISQUET

21-112 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saulx-Marchais pour la réfection de voiries communales.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 096.25 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Saulx-Marchais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-113 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-le-Mahieu pour la création d'un sanitaire PMR à l'école communale.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grôsnouve
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Remy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vieq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 6 882.60 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-le-Mahieu.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-114** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour le remplacement de la chaudière de la mairie.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 5 324.88 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-115** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint Frédéric pour la mise en place d'éclairage LED dans les salles de classes de l'école communale.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 944.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint Frédéric.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-116** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Autouillet pour la mise en place de caméras de vidéo protection.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 19 766.44 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Autouillet.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-117** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour des travaux de sécurisation de la rue Duchesnes Bazonnais.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 3 477.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Goupillières.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-118** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour des travaux de sécurisation de la route de Septeuil (RD11).
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 21 082.53 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Goupillières.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 21-119** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de réfection de la toiture de l'école E.Serre.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 1 245.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-120

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour le changement des menuiseries de l'accueil de loisirs.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 722.38 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-121

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour le remplacement des menuiseries de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 991.48 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-122

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour remplacer les menuiseries de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 997.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Goupillières.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-123

DECIDE à l'unanimité, à compter du 1^{er} décembre 2021, de créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal 1^{ère} classe.

DECIDE à l'unanimité, à compter du 1^{er} décembre 2021, de supprimer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe.

ADOpte les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
GRADE			
Attaché	1	1	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Rédacteur	3	3	3
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Adjoint administratif	4	4	4

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Agent de maîtrise	1	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint technique	4	4	4

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Educateur de jeunes enfants 2eme classe	3	3	3

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Conseiller des APS	1	1	1
Educateur APS Principal de 1 ^{ère} classe	0	1	1
Educateur APS Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Educateur APS	5	5	5

21-124 **EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE** à la demande de la commune de La-Queue-lez-Yvelines d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

21-125 **EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE** à la demande de la commune de Neauphle-le-Château d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.



Le Président

Hervé PLANCHENAUT